

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC552

présenté par

M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beurain, M. Bilde, M. Clavet,
 Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez,
 Mme Pollet, Mme Roy, M. Sanvert et Mme Sicard

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	1
<i>dont titre 2</i>	0	1
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Plan d'urgence pour la maîtrise de la langue <i>(ligne nouvelle)</i>	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le premier objectif du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » est de « conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigible au terme de la scolarité primaire ».

Or, toutes les enquêtes internationales et nationales (PISA, PIRLS, CEDRE) nous alertent sur la baisse continue du niveau scolaire des élèves français en matière de maîtrise de leur langue. D'après la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), près d'un élève sur trois ne sait pas lire ou écrire convenablement à son entrée en 6^{ème}. Un jeune sur dix participant à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ne sait pas lire correctement, et un sur vingt est en situation d'illettrisme.

La principale cause de l'affaiblissement de la maîtrise de la langue est la diminution constante du volume horaire dédié à l'ensemble du français. De 1968 à 2023, on est passé en CP de 15h à 10h hebdomadaires, en CE1 et CE2, de 11h30 à 10h, en CM1 et CM2 de 9h à 8h. On compte donc, entre 1968 et 2023, 360h de français de moins au primaire, ce qui équivaut à une année de cycle 2 actuelle. Au collège, on compte 162 heures de français en moins entre 1975 et 2023, soit une année scolaire complète en moins. Au total, le nombre d'heures de français perdues par un élève en 2023, par rapport aux horaires de 1968, primaire et collège additionnés, s'élève à 522, soit deux années d'enseignement de français. La conclusion est sans appel : un élève arrivant actuellement en Seconde a reçu autant d'heures qu'un élève entrant en 4e en 1975.

Il est urgent de redonner aux élèves les heures et les deux années perdues, en priorité à l'école primaire, par l'instauration d'un plan d'urgence pour la maîtrise de la langue.

Cet amendement d'appel propose de transférer 1 euro en autorisations d'engagements et crédits de paiements du titre 2 de l'action 01 « Vie scolaire et éducation à la responsabilité » du programme 230 « Vie de l'élève » vers un nouveau programme « Plan d'urgence pour la maîtrise de la langue ».